



LE GOUVERNEMENT MENACE NOS RETRAITES !

Nos retraites sont en grand danger en raison de la réforme des retraites voulue par le gouvernement. En effet, cette réforme qui a pour but de mettre en place système de retraite unique, appelé Régime Universel (RU), fera disparaître les 42 régimes de retraite existants aujourd'hui.

NOTRE SYSTEME AUJOURD'HUI

En tant que PNC, comme tous les salariés du secteur privé, nous cotisons à deux régimes de retraite obligatoires :

-Au régime de retraite de base (la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse ou CNAV) avec un taux de cotisation global de 18%.

-A un régime complémentaire (la Caisse de Retraite du Personnel Navigant de l'Aviation Civile ou CRPNAC) avec un taux global de cotisation de 23%.

Soit un taux global total pour financer notre retraite de base ainsi que notre retraite complémentaire de 41%.

Ces deux régimes sont des régimes dits « par répartition ». Les cotisations des salariés paient les pensions des retraités. Ce sont également des régimes dits « à pension définie ». Cela signifie, qu'à tous moments de notre carrière, nous pouvons connaître précisément le montant en euros de nos deux pensions.

NOTRE CRPN

Le système du personnel navigant ne peut être, en aucun cas, assimilé à un régime spécial.

C'est un régime de retraite complémentaire obligatoire, inscrit dans le code des transports.

Bien qu'il soit depuis sa création en 1951 sous la tutelle de l'état, **c'est une caisse autofinancée, ne coûtant pas un centime à l'état et aux contribuables.** Les cotisations proviennent des salariés et des employeurs du transport aérien français.

Le taux global de cotisation de 23% permet de financer en **TOTALITE**, notre pension de retraite, notre prévoyance et les spécificités de notre métier comme notre âge de départ à partir de 55 ans avec majoration, un fond social ou les pertes de licence.

Grâce à une gestion efficace de la CRPN, celle-ci offre des taux de rendement de 8% tandis que ceux de la CNAV atteignent les 5%.

LE REGIME UNIVERSEL (ou la réforme des retraites voulue par le Gouvernement)

Si le régime universel est un régime par répartition, c'est un régime à POINTS. Qui dit point, dit « valeur de points ». Il ne sera possible de connaître le montant en euros de sa pension qu'au jour de son départ en retraite car la « valeur » de la totalité de nos points acquis ne sera connue qu'à cette date...

Prenons l'exemple d'un minimum de 9000 points pour partir en retraite à taux plein. Si la valeur du point le jour de notre départ est de 0,9, nous ne comptabiliserons plus que 8100 points. Il y aura donc une forte décote appliquée. **Il sera donc nécessaire de travailler plus longtemps pour pouvoir prétendre à une pension à taux plein.**

Le taux global de cotisation sera de 28% jusqu'à 3 plafonds de sécurité sociale. Aujourd'hui, notre taux de cotisation, sur le premier plafond est de 41%. Ce qui entraînera une perte de 13 points de

cotisation sur nos retraites et nous empêchera de financer toutes nos spécificités PN.

Si la CRPN a toujours dû et su mettre en place des réformes « CONJONCTURELLES » nécessaires pour faire face au déséquilibre entre cotisants et pensionnés dont le nombre est en croissante augmentation, avec l'approbation de la Tutelle de l'Etat via la signature d'un décret d'application, le **Régime Universel s'attaque à la STRUCTURE même de notre caisse de retraite complémentaire en nous privant de notre capacité à la financer.**

Concrètement, cela signifie, en autres, **LA FIN DES DEPARTS POSSIBLES EN RETRAITE CRPN à 55 ans et la BAISSSE DE NOS PENSIONS !**

L'objectif du gouvernement est clair : faire main basse sur nos réserves estimées à plus de 5 milliards d'euros !

LE REGIME UNIVERSEL, QUAND et COMMENT ?

La réforme devrait entrer en vigueur à partir de janvier 2025.

Aux dires de l'émissaire du gouvernement que nous avons rencontré, les droits acquis au titre de notre pension CRPN en euros « pourraient » être conservés. **En revanche, il est prévu que nous ayons l'obligation de travailler jusqu'à 62 ans.**

La pénibilité du métier de PNC n'est pas un sujet pour l'équipe du Haut-commissaire à la réforme des retraites du gouvernement.

Ce régime Universel va entraîner en plus une baisse très significative de nos pensions de l'ordre de -40 à -50%.

Il nous a été confirmé également que l'objectif du gouvernement était de **faire disparaître tous les régimes complémentaires par répartition**. Libre à chacun de cotiser dans un système de retraite par capitalisation, c'est-à-dire, financer soi-même sa retraite complémentaire.

LES SYNDICATS

NOUS SOMMES, bien entendu, **TOUS D'ACCORD**, pour continuer à défendre nos pensions de retraite, avoir la garantie que celles-ci seront préservées au même niveau qu'aujourd'hui, ainsi que toutes nos spécificités PNC.

Tous les syndicats PNC travaillent ensemble sur ce sujet mais il va bien au-delà d'Air France. Tous les PN, toutes compagnies confondues. travaillant sur le sol Français sont concernés !

NOS ACTIONS

Dès que la menace a été clairement identifiée, nous avons rencontré le Directeur de Cabinet du haut-commissaire à la réforme des retraites afin de porter nos revendications.

Nous avons sollicité les Directions des entreprises du transport aérien pour qu'elles intercèdent en notre faveur au plus haut niveau de l'Etat.

NOS REVENDICATIONS

- Maintien du niveau de nos pensions.
- Maintien de l'âge de départ à la retraite à 55 ans sans aucune décote.
- Maintien de toutes les dispositions actuelles répondant aux spécificités de notre profession.

Pour l'UNSA-PNC, ce régime Universel est inacceptable en l'état.

TENONS NOUS PRETS A DEFENDRE NOS PENSIONS DE RETRAITES ET NOS SPECIFICITES !